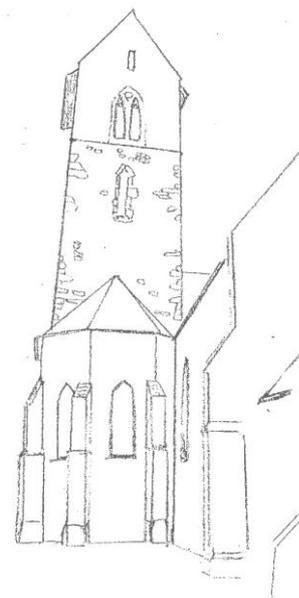




Moon-sur-Elle

2013



LE MOT DU MAIRE

Nouvelle année, nouveau bulletin et avec lui, l'occasion de vous retrouver autour de l'activité municipale de l'année.

En terme d'investissement, 2013 a vu cohabiter autour du projet d'aménagement des abords de la gare, des travaux de réhabilitation et de maintenance des bâtiments et voiries, des travaux de mise en conformité PMR (personnes à mobilité réduite) et de mise en sécurité. C'est ainsi que des travaux ont été réalisés au niveau de l'école (chauffage électrique dans le bâtiment maternelle, réfection de la cour), au niveau des logements (réfection d'un logement communal) et des voiries (réfection du chemin de La Couture, Changement des candélabres Cité HLM La Croix de Moon).

Pour 2014, en début d'année, deux projets vont débiter : la réhabilitation extension des bâtiments abritant le centre de loisirs et la finalisation de la liaison piétonnière église-gare via le centre bourg. Enfin, une étude est en cours pour étudier la faisabilité de la mise en assainissement collectif du secteur des tuileries.

2013 fut aussi une année de transition avec la réforme territoriale et la mise en place de la nouvelle communauté d'agglomération au 1^{er} janvier de cette année. Les communes rurales devront « y trouver leur place » car la ruralité a besoin des pôles urbains et vice versa.

2014 sera aussi une autre année de rendez vous, avec les élections : élections municipales et européennes, vous pourrez découvrir la réforme des élections municipales en dossier dans ce bulletin.

Pour finir, je voudrais saluer tous les acteurs de la vie communale et tout particulièrement les deux nouvelles associations qui sont venues étoffer le tissu associatif de la commune.

A l'occasion de cette nouvelle année, le conseil municipal et moi-même sommes heureux de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2014, qu'elle vous apporte joie, bonheur, santé,

Lydie Brotin



SOMMAIRE

| | |
|---|----------------|
| Le Mot du Maire | 1 |
| Sommaire | 2 |
| Les subventions versées en 2013 | 3 |
| Budget 2013 | 4 - 5 |
| Zoom sur les investissements de l'année 2013 | 6 |
| Zoom sur les projets 2014 | 7 |
| Le Centre de loisirs | 8 |
| Les aménagements de la gare de Lison | 10- 11 |
| La réforme territoriale | 12 - 15 |
| Les élections municipales | 13 |
| L'État-Civil de l'année 2013 à Moon | 18 |
| Le SAG – le CLIC | 19 |
| Nos enfants | 20 |
| La réforme des rythmes scolaires | 21 |
| Les commerçants et artisans – les associations | 22 - 23 |
| Informations | 24 |

L'année 2013 en images

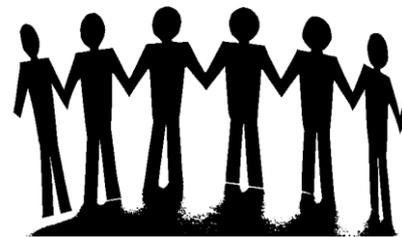
Page d'histoire



LES SUBVENTIONS VERSÉES EN 2013

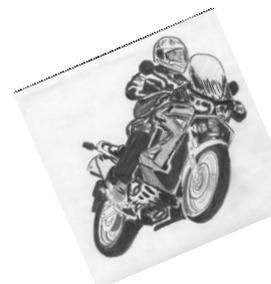
ASSOCIATIONS CARITATIVES

| | |
|---|-----|
| Ligue contre le cancer | 90 |
| Registre cancer de la Manche | 30 |
| Don du sang | 30 |
| Association française contre les myopathies | 30 |
| NAFSEP (sclérosés en plaques) | 30 |
| Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche | 15 |
| Prévention routière | 30 |
| Banque Alimentaire (suivant colis distribués) | 404 |
| Aide aux logements FAIL | 512 |
| Fonds social Energie | |
| Fonds Aide jeunes en difficulté | 196 |



ASSOCIATIONS LOCALES

| | |
|--------------------------------|-----|
| Anciens combattants | 140 |
| Club des amis | 350 |
| Football club de l'Elle | 230 |
| Hand Ball club | 200 |
| Tennis club | 80 |
| Moto Club de l'Elle | 80 |
| Les copains des cochons d'Elle | 80 |
| Saloon Country | 80 |

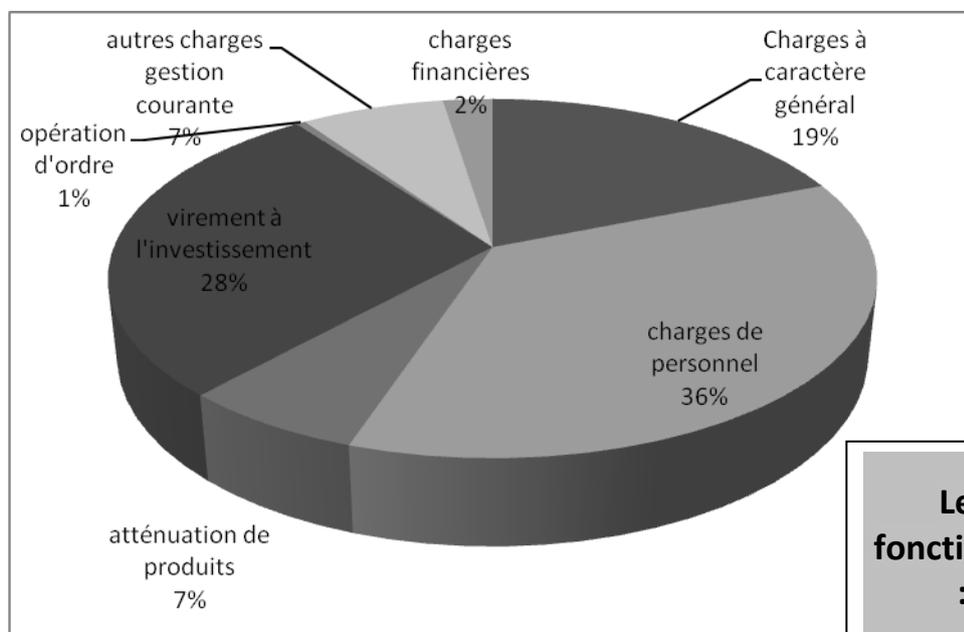


ECOLES :

| | |
|---------------------------------|-----|
| Amicale parents d'élèves Gare | 30 |
| Amicale parents d'élèves Moon | 50 |
| Coopérative scolaire Gare | 150 |
| Coopérative scolaire Moon | 800 |
| Inscription ludothèque garderie | 30 |
| RASED | 130 |

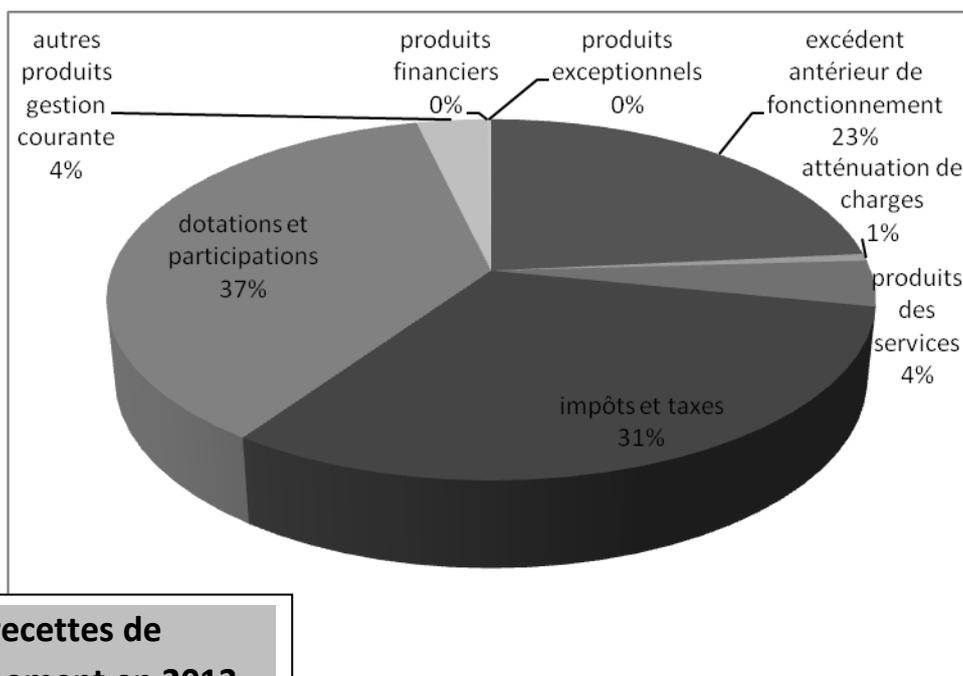
LE BUDGET 2013

Le fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement en 2013 : 530 761.56 €

(prévisionnel 2013 : 577 075€)



Les recettes de fonctionnement en 2013 : 622 322.29 €

: 622 322.29 €
(prévisionnel 2013 : 577 075€)

Les investissements

| DEPENSES | PREVU / 2013 | REALISE / 2013 | A REPORTER / 2014 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| TRAVAUX DE VOIRIES | 73 641.00 | 59 312.08 | |
| Chemin de la Couture chemin du Taillis | | X | X |
| Changement mâts cité La Croix de Moon cour de l'école | | X X | |
| Effacement réseaux rue du Stade | | | X |
| CENTRE DE LOISIRS : travaux de réhabilitation et d'extension | 243 034.00 | 20 235.73 | X |
| TRAVAUX AMENAGEMENT GARE | 310 800.00 | 302 180.54 | |
| TRAVAUX AMENAGEMENT RD6 | 80 000.00 | | X |
| TRAVAUX DIVERS | 5 300.00 | 5 266.46 | |
| Logement des écoles | | X | |
| Travaux électricité cantine (branchement four) | | X | |
| Clôture citerne gaz salle des fêtes | | X | |
| LOTISSEMENT PERSONNES AGEES | 4 704.00 | 4 699.44 | |
| ECOLES : | 12 347.00 | 12 243.76 | |
| Chauffage marternelle | | X | |
| Copieur école | | X | |
| Lits maternelle | | X | |
| SALLE DES FETES | 2 200.00 | 809.81 | |
| Réparation Chauffage salle des fêtes | | X | |
| Poutre salle des fêtes | | | X |
| MATERIEL ATELIER MUNICIPAL | 2 500.00 | 2 410.02 | |
| MAIRIE : ordinateur | 1 300.00 | | X |
| remboursement emprunts | 194 100.00 | 190 706.85 | |
| TOTAL | 929 926.00 | 597 864.69 | |

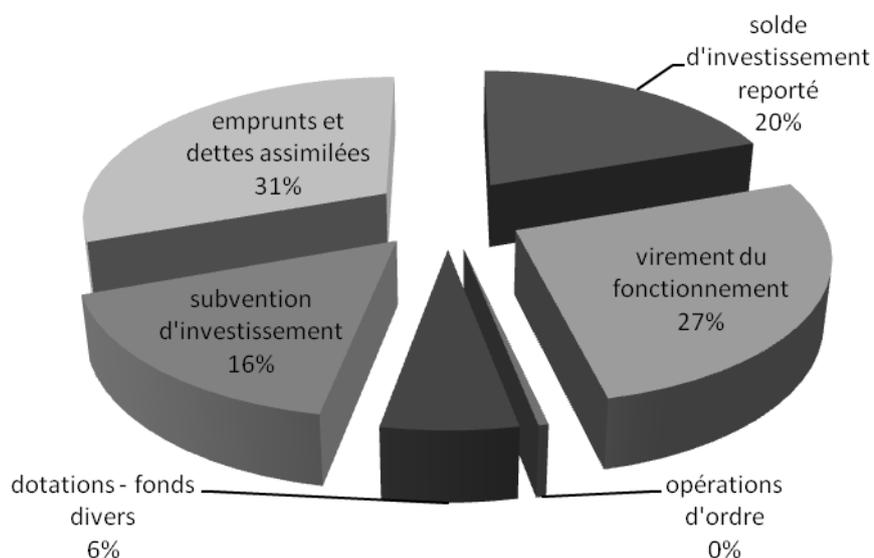
Les recettes d'investissement

: 555 975.37€

(prévisionnel 2013 :

929 926€ -

Reste à venir les subventions en
attente de paiement)



ZOOM SUR LES INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE

Projet structurant

Aménagement des abords de la gare (*cf. dossier*)

Travaux de mise en sécurité (avec le concours du syndicat d'électrification)

↳ Suivant la directive européenne, les lampes à vapeur de mercure sont retirées du marché et remplacées par des lampes Led.

- **Mise aux normes des ampoules sur certains candélabres**
- **Changement des candélabres de la cité HLM de la Croix de Moon**



Maintenance des locaux et équipements sportifs

- **Réfection d'un logement communal**

Les travaux intéressaient la réfection des revêtements muraux et sols, ainsi que l'équipement sanitaire.

- **Remplacement du chauffage du bâtiment des maternelles**

Les convecteurs vétustes, défaillants ont été remplacés par des radiateurs spécifiques pour collectivités accueillant des enfants, plus performants et économes en consommation énergétique.

Réfection de voiries

- **Chemin de la Couture, partie haute**
- **Cour de l'École**

Le revêtement de la cour détérioré demandait rénovation, cette opération a permis de mettre aux normes PMR la cour de l'école, la relevant pour cela parfois de plus de 20 cm.



Renouvellement matériel communal

Nettoyeur haute pression

Débroussailleuse à dos

ZOOM SUR LES PROJETS 2014

1. Finalisation de la liaison piétonnière église – gare via le centre bourg secteur la Fotelaie



La dernière phase de cette liaison débutera courant février, 6 mois de travaux sont à prévoir en raison du délai d'intervention des différents opérateurs.

Une fois réalisée, cette opération permettra de rejoindre les deux pôles de la commune sans prendre la chaussée.

2. Le centre de loisirs

Dossier

3. Mise en assainissement collectif village les Tuileries

Une étude sur la faisabilité et le coût de la mise en assainissement collectif du secteur des Tuileries est en cours par le bureau d'études Safège de Caen.

La compétence assainissement n'étant plus communale, ce projet sera suivi désormais par la Communauté d'agglomération.

Décision prise en fonction du coût, celui-ci doit être supportable par le budget c'est-à-dire sans avoir de répercussions préjudiciables sur la redevance assainissement



LE CENTRE DE LOISIRS

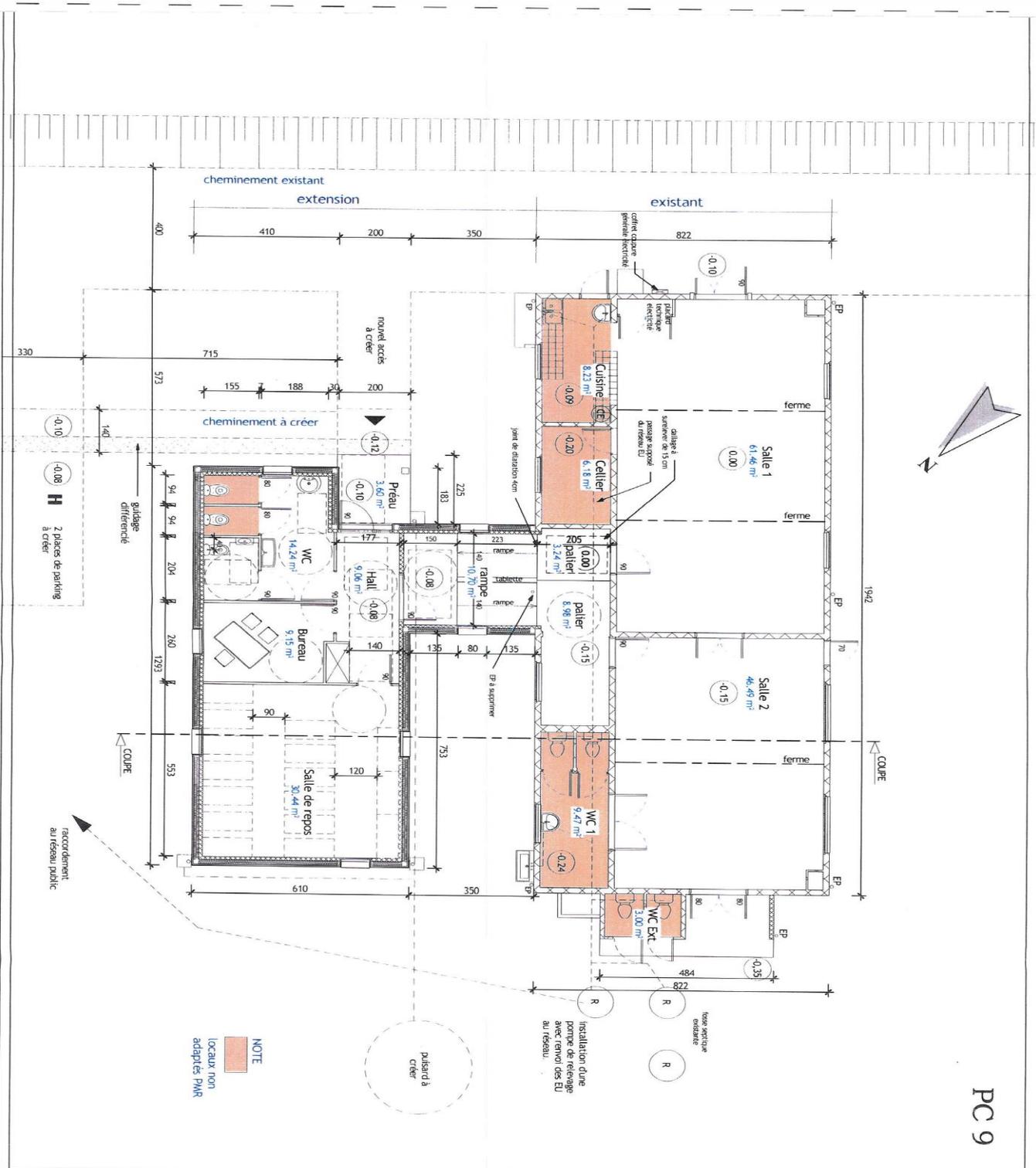
La commune de Moon sur Elle propose depuis plusieurs années des activités et systèmes d'accueil pour les enfants de 4 à 12 ans pendant la période d'été des vacances scolaires, gérés actuellement au niveau animation par les FRANCAS.

L'ensemble immobilier composant le centre de loisirs est devenu propriété de la commune depuis décembre 2010, ces biens appartenant avant à la SNCF.

Afin de répondre notamment à la demande du médecin de la PMI, un programme d'agrandissement des locaux pour l'aménagement notamment d'une zone de repos pour les plus petits est en cours. Les locaux devraient être opérationnels pour l'été 2014.



Ce projet a été confié à l'agence
d'Architecture **EVE RICHARD**
THINON à Saint-Lô



NOTE
 Locaux non adaptés PMR

10

P. C.
 Date: 18/06/2013
 Echelle: 1 : 100

RDC
 Centre de Loisirs
 50680 MOON-sur-ELLE



BP 90433 - 38 rue du Belle
 50003 SAINT-LO cedex
 Tel: 02.33.57.38.98 - Fax: 02.33.72.00.56
 contact@LagenceDarchitecture.com
 www.LagenceDarchitecture.com

AMENAGEMENTS DE LA GARE DE LISON

En 2014, devraient avoir lieu les travaux de mise en accessibilité de la gare de Lison, troisième phase de la réhabilitation de la gare, après celle de la rénovation du bâtiment voyageur en 2012 menée par la Région, les 2 Départements et la SNCF avec les équipements d'une gare classée gare régionale. La deuxième phase avec la réhabilitation des abords de la gare a été menée en 2013 par la Région, les conseils généraux, le syndicat d'électrification rurale et les Collectivités locales, soit les 3 communes de Lison, Moon sur Elle et Sainte Marguerite d'Elle.

Inauguration en 2013 des aménagements des abords de la gare de Lison

Le samedi 15 juin 2013 étaient inaugurés les aménagements du parvis et des abords de la gare. Les objectifs étaient de redimensionner les parkings en nombre suffisant et de les adapter aux différents modes de transports, d'assurer la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de répondre aux besoins de sécurité routière. S'ajoutait le désir d'assurer la convivialité du secteur et le développement économique. La gare de Lison, gare de correspondance, représente un trafic d'environ 70 trains par jour. Les parkings ont été dimensionnés pour accueillir 200 véhicules, avec 4 places de parkings « handicapé », et des places réservées pour les clients des commerces.



Le coût estimatif du programme de ces aménagements des abords de la gare s'élève à :

120 000 € TTC pour Lison

355 000 € TTC pour Moon sur Elle

275 000 € TTC pour sainte Marguerite d'Elle + 147 000 € pour un secteur qui complète le projet.

Sur ces chiffres, la Région a financé le projet à hauteur de 50 %. Se sont ajoutées des aides du Conseil général de la Manche, de l'État et du Syndicat d'Électrification de Saint-Clair sur Elle. Pour l'aménagement du parvis, la SNCF a versé un apport de 19 600 €.



L'aménagement de la passerelle en 2014

De mai à septembre, 2014 des travaux de rénovation des quais et d'aménagement de la passerelle avec deux ascenseurs vont être réalisés.

Ces travaux consistent pour les quais en un décapage, en une réalisation du revêtement en enrobé, en la pose de clôture, garde-corps et portillons et en aménagements concernant l'énergie et l'éclairage.



Pour la passerelle, seront installés deux ascenseurs pour permettre aux personnes, notamment à mobilité réduite, de franchir les voies entre les deux quais et prendre le train en évitant de monter puis de descendre les escaliers pénibles ; ces ascenseurs sont prévus pour une charge de 800 kgs avec 4 côtés vitrés. Ainsi du parking au train, en passant par le bâtiment de la gare aménagé également, un cheminement complet pour les PMR (personnes à mobilité réduite) sera réalisé pour l'automne 2014.

Le montant total de l'investissement se monte à 3.3 millions d'euros, financés à 75 % par la Région et 25 % par Réseau Ferré de France.

Information aux usagers de la gare

Travaux de modernisation de la ligne Caen-Rennes pour 2014 et perturbations du trafic vers Rennes.



En 2014, le dernier tronçon de la modernisation de la ligne Caen-Rennes entre Avranches – Pontorson –Dol de Bretagne sera rénové. Il est prévu de fermer ce tronçon pendant la période des travaux entre le 6 janvier et le 28 mai 2014. En conséquence les trains seront terminus à Coutances et des cars seront mis en place pour assurer la liaison jusqu'à Rennes. Le terminus sera même ramené à Saint-Lô entre le 3 mars et le 4 avril en raison du remplacement des traverses métalliques, des rails et des travaux de relevage de la voie sur 6 Kms entre Saint-Lô et Coutances.

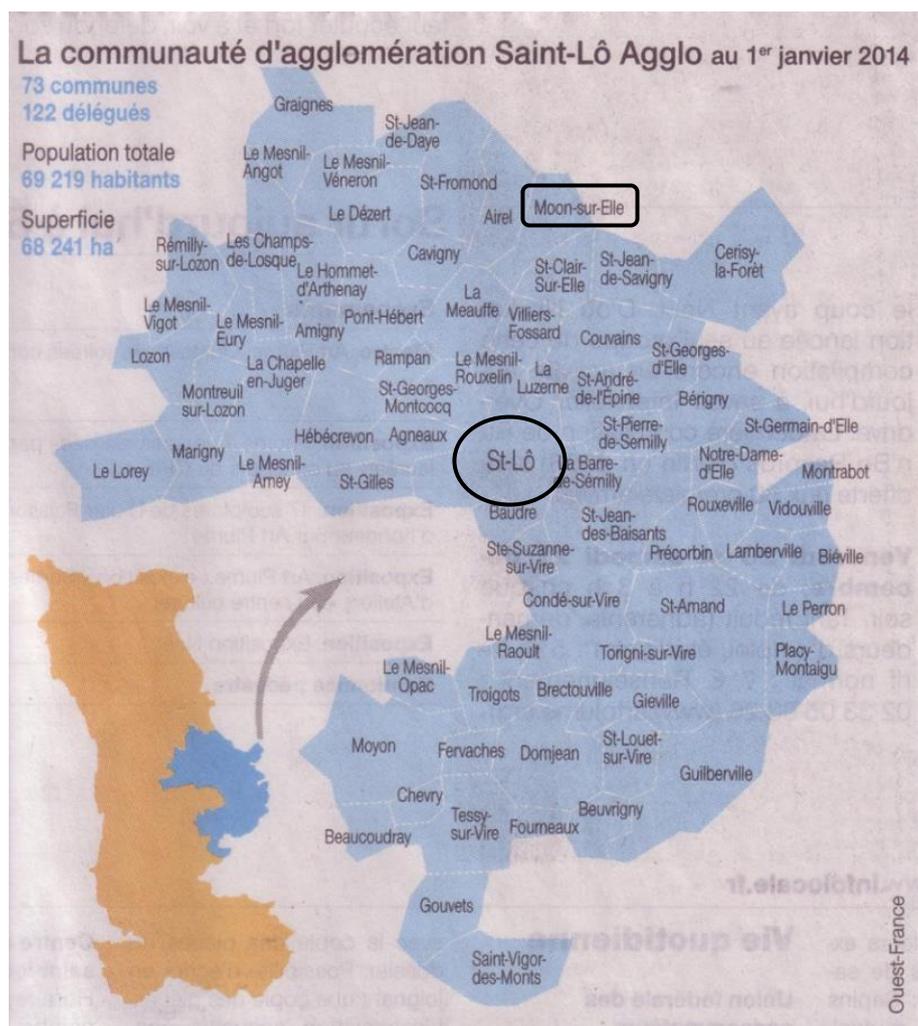
Réforme territoriale

1^{er} janvier 2014 : entrée en vigueur de la nouvelle Communauté Saint-Lô Agglo

Le 9 avril 2013, le Préfet de la Manche avait signé l'arrêté portant sur la création de la Communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglo ». Cette Communauté regroupe désormais l'ex-Saint-Lô Agglomération, des Communautés de Communes du pays Saint-Lois, soit les Communautés de la Région de Daye, de l'Elle, de Marigny, de Torigni sur Vire et de Tessy sur Vire, ainsi que la Commune de Domjean. La Communauté de Communes de Canisy a décidé de rester indépendante et la Communauté de Percy s'est tournée vers celle de Villedieu.

A l'échelle du département de la Manche, dans le cadre de cette réforme territoriale, le nombre de structures intercommunales passe ainsi de 46 Communautés à 26 Communautés début 2014. L'objectif est que ces nouveaux territoires plus vastes doivent offrir un périmètre d'action plus cohérent, pour mettre en œuvre un projet de développement commun équilibré.

« Saint-Lô Agglo » effective depuis le 1^{er} janvier 2014, les Communautés et les Communes ont dû statuer en 2013 sur les compétences et sur le mode de répartition des délégués à Saint-Lô Agglo.



Communauté
Saint-Lô Agglo
au 1^{er} janvier 2014

1^{er} conseil communautaire :
14 janvier 2014

Le Conseil communautaire

La population municipale de la Communauté de Saint-Lô Agglo, composée de 73 communes membres, atteint 69 218 habitants. Elle peut désormais bénéficier d'une dotation financière globale (DGF) de l'État plus élevée.

Il a été proposé aux communes, suite à la réunion du 3 juin 2013, un nombre total de 122 délégués pour constituer le Conseil communautaire. Les communes devaient se prononcer avant le 31 août 2013 sur le tableau de répartition proposé, tableau qui fut adopté par le Conseil municipal de Moon sur Elle le 1^{er} juillet 2013. Les communes rurales de moins de 850 habitants n'ont qu'un seul délégué, ce qui est le cas de Moon avec une population de 835 habitants. La loi prévoit que le délégué sera le maire de la commune. Sur la Communauté de l'Elle, seules Cerisy la Forêt et Saint-Clair qui dépassent les 850 habitants ont 2 délégués. Sur le territoire de la Communauté Saint-Lô Agglo, seules 7 communes ont 3 ou plus de 3 délégués : Saint-Lô avec 24 délégués, Agneaux avec 5 délégués, Condé sur Vire avec 4 délégués, Marigny, Pont Hébert, Saint-Amand et Torigni sur Vire avec 3 délégués respectivement.

| | |
|---|--|
| Le Bureau : 38 membres au total 1 Président – 15 Vice-présidents | Le Conseil communautaire 122 délégués |
|---|--|

Élections du Président et des Vice-présidents qui siégeront au 1^{er} janvier 2014 jusqu'aux élections municipales de mars 2014

Le 19 décembre 2013, les 122 délégués du conseil Communautaire se sont réunis pour élire le Président et les **15 Vice-présidents de Saint-Lô Agglo.**

- Président : François DIGARD (Saint-Lô)
- 1^{er} Vice-président : Philippe GOSSELIN (Remilly sur Lozon) – *enseignement supérieur et recherche*
- 2^{ème} Vice-président : Yves FAUVEL (Guilberville) – *sports*
- 3^{ème} Vice-président : François HUAULT (Le Désert) - *Environnement, EP, EU, eau pluviales, SPANCS, rongeurs*
- 4^{ème} Vice-président : Gérard VAUTIER (Saint-André-de-l'Épine) - *finances*
- 5^{ème} Vice-président : Michel de BEAUCOUDRAY (Beaucoudray) – *ruralité*
- 6^{ème} Vice-président : Agnès ROUSSEL (Saint-Lô) – *développement économique*
- 7^{ème} Vice-président : Dominique CAILLIEZ (Torigni-sur-Vire) – *Enfance jeunesse*
- 8^{ème} Vice-président : Alain METRAL (Agneaux) - *Transports*
- 9^{ème} Vice-président : Gilles QUINQUENEL (Hébécrevon) – *Innovation territoriale*
- 10^{ème} Vice-président : Maryvonne RAIMBEAULT (Saint-Clair-sur-l'Elle) – *petite enfance*
- 11^{ème} Vice-président : Laurent PIEN (Condé-sur-Vire) – *Environnement OM / plan climatique*
- 12^{ème} Vice-président : Philippe VILLEROY (Saint-Lô) – *Urbanisme et habitat*
- 13^{ème} Vice-président : Françoise LOUIS (Saint-Louet-sur-Vire) – *Travaux, patrimoine*
- 14^{ème} Vice-président : Loïc RENIMEL (La Barre de Semilly) – *Tourisme,*
- 15^{ème} Vice-président : Jean-Yves LAURENCE (Saint Georges Montcocq)

5 délégués de l'ex-Communauté de l'Elle sont membres du Bureau : Gérard Vautier (Saint-André de l'Épine) et Maryvonne Raimbault (Saint-Clair sur Elle) vice-présidents, Lydie Brotin (Moon sur Elle), Jocelyne Letrouit (Cerisy la Forêt) et Denis Barbey (Saint Pierre de Semilly).

Quelles compétences pour la Communauté Saint-Lô Agglo?

La Communauté de Saint-Lô Agglo ne reprend pas la totalité des statuts des 6 Communautés qui fusionnent. Une réunion a eu lieu le 2 septembre 2013 pour débattre du projet de statuts communs et lors de la réunion des maires de proposer des corrections. Chaque Communauté et chaque Commune devaient se prononcer sur les compétences à adopter avant le 31 décembre 2013. Dans le même temps, des groupes de travail se sont réunis pour définir clairement les contenus et les limites de chacune des compétences retenues qui s'appliqueront à tout le territoire de la Communauté d'Agglomération.

◆ **Les compétences obligatoires**

Elles portent sur trois grands thèmes, les questions de l'aménagement du territoire, du développement économique et des transports.

1. Aménagement de l'espace
2. Développement économique
3. Transports et accessibilité
4. Aménagement numérique du territoire
5. Équilibre social de l'habitat
6. Politique de la ville dans la communauté
7. Politique de soutien à la dynamisation des communes rurales

• **. Les compétences optionnelles**

1. Protection et mise en valeur de l'environnement; comme exemple : la restauration des cours d'eau.
2. Alimentation en eau potable avec la production, le traitement et la distribution de l'eau.
3. Assainissement collectif (construction et l'entretien des réseaux et stations de traitement).
4. Assainissement non collectif avec la gestion du SPANC limité au contrôle.
5. Eaux pluviales avec par exemple la construction, l'entretien des réseaux, des bassins de rétention.
6. Ordures ménagères : élimination et valorisation (la collecte, le transport, le traitement avec l'adhésion au Syndicat Mixte du Point-Fort, l'harmonisation progressive de la taxe sur les ordures ménagères).
7. Services et équipements sportifs, sociaux (petite enfance, RAM, CLIC), de loisirs et culturels (Symposium de sculptures).

◆ **Les compétences facultatives**

1. Développement touristique
2. Lutte contre l'incendie
3. Promotion et développement de l'enseignement supérieur, et de la recherche (études, construction, gestion)
4. Pôles de santé, médicaux et maisons de santé
5. Enfance-jeunesse
6. Espaces publics numériques
7. Accueil des gens du voyage
8. Aménagement et gestion de fourrières animales (possibilité de gestion par prestataire)
9. Prestations de services
10. Mutualisation de services avec les communes membres des services de l'EPCI
11. Mandats de maîtrise d'ouvrage public.

Le vote des modifications des statuts de la Communauté

La Communauté de l'Elle, lors de son conseil du 26 septembre 2013, a émis par 10 voix pour, 2 contre et 14 abstentions, un avis favorable aux modifications des statuts de la Communauté de l'Elle afin qu'ils soient en cohérence avec les nouveaux statuts proposés.

Le taux élevé d'abstentions s'est expliqué par un manque de lisibilité pour l'avenir, selon les délégués présents. Quelles sont les incidences financières de ces modifications sur la fiscalité locale ? Quelles sont les limites précises de chacune des compétences proposées? Par exemple quel sera l'avenir du PEL qui intervient sur les centres de loisirs et les activités périscolaires de la Communauté de l'Elle ? Le projet commun à l'échelle du Saint-Lois respectera-t-il le développement harmonieux à la fois des zones urbaines et des zones rurales ?

La Commune de Moon sur Elle a souhaité attendre le rapport du bureau d'études, fin novembre, et les différentes simulations des impacts financiers et fiscaux sur les budgets communaux et les impôts locaux, consécutifs aux modifications des compétences.

-La part communautaire des impôts locaux sera fixée à l'échelle de Saint-Lô Agglo, la proposition serait de partir sur le taux moyen des 6 intercommunalités qui fusionnent.

-En contre partie des compétences de la Communauté de l'Elle non reprises par Saint-Lô Agglo, une attribution de compensation financière est reversée aux communes. Ainsi l'élagage et le fauchage des voiries communales assurés jusqu'ici par la Communauté de l'Elle reviennent à nouveau à la charge de la Commune. Ce sera également le cas pour l'équipement informatique des écoles ou la pose de nouveaux poteaux d'incendie.

Par contre l'assainissement collectif, les équipements sportifs, les réseaux d'eaux pluviales, l'aménagement de fourrières animales qui étaient jusqu'ici à la charge de la Commune sont désormais transférés à la Communauté Saint-Lô Agglo.

Le Conseil municipal de Moon lors de sa séance du 9 décembre 2014 a adopté à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté.



Nouvelle Agglo - Nouveau logo

ÉLECTIONS MUNICIPALES

ÉLECTEURS



ÉLECTEURS

Ce qui va changer

PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

QUI PEUT VOTER LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Votez : un geste citoyen



QUI VA-T-ON ÉLIRE LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne complètera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau :

- > Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- > Déclaration de candidature obligatoire
- > Impossibilité de voter pour une personne non candidate

ÉLECTIONS MUNICIPALES

CANDIDATS



COMMUNES
DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Quels documents dois-je fournir lors de ma déclaration de candidature ?

Les candidats, qu'ils se présentent individuellement ou de façon groupée, doivent chacun fournir un **formulaire imprimé de déclaration de candidature accompagné des pièces permettant de prouver la qualité d'électeur** ainsi que l'attache avec la commune.

Vous trouverez le formulaire de déclaration de candidature dans le **mémento aux candidats** pour les communes de moins de 1 000 habitants publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur.

La liste des pièces à fournir est indiquée au dos du formulaire de candidature.

Si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, vous devez également joindre une déclaration certifiant que vous n'êtes pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont vous avez la nationalité (un modèle de déclaration figure en annexe du mémento aux candidats).

Pour plus d'informations :
www.interieur.gouv.fr
Rubrique Élections

Quelles sont mes possibilités en matière de propagande électorale lors de la campagne électorale ?

Vous pouvez si vous le souhaitez, en candidat individuel ou dans le cadre d'un groupe de candidats, imprimer et envoyer aux électeurs un bulletin de vote et une profession de foi. Vous pouvez également imprimer et apposer des affiches électorales.

Vous devez fournir vos bulletins de vote à la mairie ou plus tard le samedi 22 mars 2014 à 12 heures.

Ils peuvent également être remis au président de chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Les bulletins de vote peuvent comporter un seul nom ou se présenter sous la forme d'une liste qui ne doit pas obligatoirement comporter autant de noms que de personnes à élire.

L'ensemble de ces dépenses est à la charge du ou des candidats et ne fait l'objet d'aucun remboursement de l'État.

Les élections des dimanches 23 et 30 mars 2014 permettront, comme précédemment, d'être au scrutin plurinominal majoritaire les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants.

Une déclaration de candidature obligatoire

Attention, pour les élections municipales de mars 2014, la déclaration de candidature est désormais obligatoire. Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature auprès des services du représentant de l'État avant le jeudi 6 mars à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du « **Mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants** » publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir.

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

Contrairement aux communes de 1 000 habitants et plus, il n'y a pas d'élection des conseillers communautaires. Vous n'avez donc pas à préparer de liste des candidats au conseil communautaire. En effet, dans votre commune, les conseillers communautaires seront désignés selon le tableau, établi après l'élection du maire et des adjoints, qui classe obligatoirement en premier le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils ont recueillis.

Quelles sont les conditions pour être candidat ?

Pour pouvoir se présenter à une élection municipale, il faut :

- > avoir 18 ans révolus, soit au plus tard le samedi 22 mars 2014 à minuit ;
- > être de nationalité Française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;

> ne pas exercer une profession créant un conflit d'intérêts ou vous donnant un pouvoir d'influence sur les électeurs de la commune où vous vous présentez. Il est par exemple interdit à un salarié municipal de se présenter dans la commune qu'il emploie ;

> avoir une attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez, c'est-à-dire y avoir sa résidence sur au moins six mois ou son domicile ou y être redevable personnellement d'un impôt local.

Je souhaite être candidat à l'élection municipale. Que dois-je faire ?

Il faut déclarer votre candidature.

La candidature vaut pour les deux tours, vous n'avez donc pas à faire de nouvelles démarches à l'issue du premier tour de scrutin.

Il est possible de se présenter au second tour de scrutin sans avoir été candidat au premier tour si et seulement si il n'y a pas eu suffisamment de candidats au premier tour, c'est-à-dire si le nombre de personnes candidates a été inférieur au nombre de personnes à élire.

Ainsi, par exemple, dans une commune de 800 habitants où 15 conseillers municipaux sont à élire, des déclarations de candidature au second tour seront autorisées si il n'y a eu que 14 déclarations de candidature ou moins au premier tour.

Vous pouvez vous présenter individuellement ou de façon groupée. Dans les deux cas, chaque candidat effectue une déclaration de candidature individuelle.

En cas de déclaration d'un groupe de candidats, il n'est pas nécessaire de présenter autant de candidats que de sièges à pourvoir : il peut y avoir moins de candidats ou au contraire plus de candidats que de conseillers municipaux à élire. La candidature d'un groupe de candidats s'effectue par une personne dûment mandatée par chaque candidat qui dépose l'ensemble des candidatures individuelles. Cette personne peut être aussi bien l'un des candidats qu'un tiers. L'intérêt

d'une candidature groupée peut être de figurer sur un seul et même bulletin de vote et de mener une campagne électorale en commun.

Au moment du dépouillement, les voix sont toutefois attribuées individuellement à chaque candidat, même s'ils choisissent de figurer sur le même bulletin de vote.

Où et quand puis-je déposer ma candidature ?

Il faut vous renseigner auprès de votre préfecture pour connaître les modalités de dépôt de votre candidature.

Dans chaque département, un arrêté du préfet précisera les lieux de dépôt (préfecture ou sous-préfectures) de votre candidature.

Pour le premier tour, les déclarations de candidature sont déposées en février 2014 à partir d'une date fixée par ce même arrêté et jusqu'au jeudi 6 mars 2014 à 18 heures, aux heures d'ouverture du service chargé de recevoir les candidatures.

En cas de déclarations de candidatures nouvelles au second tour, celles-ci sont déposées à partir du lundi 24 mars 2014 et jusqu'au mardi 25 mars 2014 à 18 heures, dans les mêmes conditions.

Plus le dépôt des candidatures sera tardif, plus les éventuelles difficultés liées à ces candidatures seront difficiles à résoudre (insuffisance de certaines informations, absence d'un document ou de la signature de l'un des candidats etc.).



Naissances

| | |
|------------------|--------------|
| PIGNOLET Paul | 19 mars |
| CENSE Lili | 14 juin |
| NOËL Yann | 19 juin |
| NOËL Lucien | 23 juillet |
| BERTOT Louna | 24 août |
| DELOR Timéo | 11 septembre |
| DELOR Thaïs | 11 septembre |
| CHAUTARD Adélie | 4 octobre |
| VITTECOQ Auguste | 15 novembre |



Mariage célébré dans la Commune

PIRES ROSSE Eduardo et PETITEAU Amélie 2 novembre

Ils nous ont quittés cette année

| | |
|---------------------|--------------------------|
| ESBRY Roland | 3 février |
| LEGOUPIL Germaine | 1 mars |
| BROTIN René | 11 mars |
| POIRIER Rolland | 13 mai |
| GUILBERT Daniel | 24 mai |
| LEBEHOT Jean-Pierre | 1 ^{er} juin |
| MARIE Louis | 12 juin |
| LANNERS Yvon | 12 août |
| FEREY Marthe | 25 septembre |
| MONNOT Roger | 15 octobre |
| FRANCOISE Nicole | 1 ^{er} novembre |
| RAULINE Louis | 11 décembre |



LE SAG (Secteur d'Action G rontologique)

LA SEMAINE BLEUE

C'est la semaine nationale des retrait s et personnes  g es - un moment privil gi  de la vie associative-. Elle se d roule la 3 me semaine du mois d'octobre dans toute la France.

Cette ann e elle avait pour th me « Vieillir et agir ensemble dans la communaut  ».

Le SAG de Saint Clair sur Elle avait choisi de plus le th me du JEU.

Ces activit s sont gratuites interg n rationnelles donc ouvertes   tous.

Ont eu lieu :

- Le 21 octobre   Saint-Pierre de Semilly un apr s-midi « jeux de soci t  » suivi d'un go ter
- Le 22 octobre   « la Demeure » de Saint-Clair, une veill e autour du jeu. Toute la semaine on pouvait y voir une exposition de jeux et jouets anciens.
- Le 24 octobre, au gymnase de Saint-Clair, une kermesse interg n rationnelle avec la participation du Centre de Loisirs et la Maison de Retraite.

Les SAG des cantons de Saint-Jean de Daye et de Saint-Clair ont organis  des s ances d'information sur « les bons gestes et postures » destin es aux familles et aux professionnels de l'aide   domicile.

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

CLIC

40 rue du Belle 50000 SAINT-LO

Du lundi au vendredi

De 10h   12h et de 14h   17h

Permanence :

A la mairie de Cerisy-la-For t
De 9h00   10h30 le 1 r vendredi du mois

A la mairie de St-Clair-sur-elle
De 10h30   12h00 le 3 me mardi du mois



Vous  tes retrait  ou en situation de handicap...

Le **CLIC** vous **accueille**, vous **informe** et vous **accompagne** dans vos d marches.

-   l'acc s aux droits et aides possibles
-   la pr paration   l'entr e en  tablissement
-   les services de maintien   domicile
-   aides techniques, t l alarme, transport, portage des repas...
-   les loisirs
-   l' coute des familles

Le CLIC est au service des professionnels et des b n voles de la sant  et du social.

NOS ENFANTS

L'ECOLE DE MOON

Effectifs à la rentrée 2013 (effectif global : 81 élèves)

- 22 élèves dans la classe de Mme SAMSON (décharge le mardi avec Mme LE GUILLOUX) dont 2 toute petite section, 10 en petite section, 10 en moyenne section
- 22 élèves dans la classe de Mme BRETON (décharge de direction le jeudi avec Mme LEVAVASSEUR) dont 11 en grande section, 11 en cours préparatoire
- 16 élèves en classe de Mme DUPONT dont 8 en cours élémentaire 1^{ère} année et 8 en cours élémentaire 2^{ème} année
- 21 élèves en classe de Mme LACOTTE dont 13 en cours moyen 1^{ère} année et 8 en cours moyen 2^{ème} année



Les tarifs

Cantine :

- ✓ prix du repas : 2.90 €
- ✓ prix du repas non réservé dans les délais requis : 5,00 €
- ✓ prix du repas non décommandé dans les délais requis : 2.90 €.

Garderie :

| | | | |
|--------------|---------------|---|--------|
| Matin | 7h30 → 8h45 | : | 1.00 € |
| Après-midi : | 16h30 → 17h30 | : | 1.00 € |
| | 16h30 → 18h00 | : | 1.75 € |
| | 16h30 → 18h30 | : | 2.75 € |

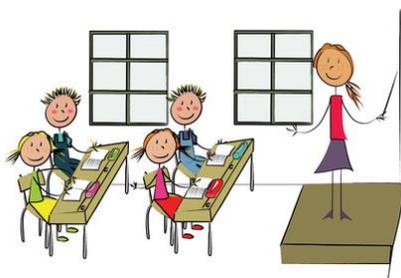


L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE LA GARE

Effectifs à la rentrée 2013 (effectif global : 84 élèves)

- 44 élèves dans les 2 classes de LISON de la toute petite section au CP
- 40 élèves dans les 2 classes de Ste Marguerite (quartier de la Gare) du CE au CM

La menace de fermeture qui pesait sur une classe a été levée à la rentrée.



LE CENTRE DE LOISIRS

Il a fonctionné du 8 juillet au 2 août soit 20 jours d'ouverture aux horaires de 7h45 à 18h30.

La fréquentation moyenne a été de 75 enfants par jour sans les mini-camps et de 78 enfants par jour avec les mini-camps

(pour info ; 75 enfants/jour en 2012 et 56 enfants/jour en 2011).

Le temps estival a permis cette année de profiter pleinement de la piscine et des espaces extérieurs spacieux.

Dans un souci d'amélioration de l'accueil et de l'efficacité du service cuisine, un four nous a été prêté par la Société de Restauration de l'école et un lave-vaisselle professionnel d'occasion a été acquis.

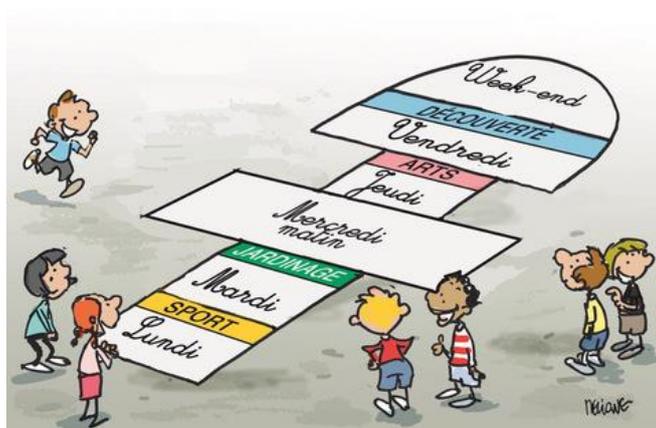
REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le ministère de l'Éducation Nationale a demandé à mettre en place la réforme des rythmes scolaires pour au plus tard la rentrée de septembre 2014.

Après concertation avec les communes avoisinantes, le conseil d'école et les enseignantes, la planification des temps d'activités périscolaires (TAP) a été retenue et validée selon les modalités suivantes.



| | TEMPS D'ENSEIGNEMENT MATIN | | PAUSE MERIDIENNE | | TEMPS D'ENSEIGNEMENT APRES-MIDI | | ACTIVITES PERISCOLAIRES : DUREE PREVISIONNELLE |
|----------|----------------------------|----------------|------------------|----------------|---------------------------------|----------------|--|
| | Horaire de début | Horaire de fin | Horaire de début | Horaire de fin | Horaire de début | Horaire de fin | |
| LUNDI | 9H00 | 12H00 | 12H00 | 13H30 | 13H30 | 15H00 | 1h30 soit jusqu'à 16h30 |
| MARDI | 9H00 | 12H00 | 12H00 | 13H30 | 13H30 | 16H30 | - |
| MERCREDI | 9H00 | 12H00 | | | | | |
| JEUDI | 9H00 | 12H00 | 12H00 | 13H30 | 13H30 | 15H00 | 1h30 soit jusqu'à 16h30 |
| VENDREDI | 9H00 | 12H00 | 12H00 | 13H30 | 13H30 | 16H30 | - |



Prochaine étape, l'élaboration d'un PEDT (Projet Éducatif Départemental Territorial) : outil demandé pour avoir des projets cohérents, de qualité, adaptés au territoire, dont l'objectif est la prise en compte de l'articulation des différents temps de l'enfant.

Date limite de dépôt de ce dossier 25 avril 2014

De nombreuses réunions de travail et d'informations sont en cours.



LES COMMERÇANTS ET ARTISANS



- * **SARL FAUVEL**, La Croix sous l'Ange - Fabrication carrelage en terre cuite – tél. 02.33.56.83.31
- * **M. CORNEVILLE**, La Gare - café bar journaux – tél. 02.31.22.86.91
- * **M. KOPYTO**, - Le Moulin Hébert – Pisciculture – tél. 02.33.55.42.72
- * **SARL FLAMBARD** – Taxi – tél. 09.61.27.71.35
- * **SARL LEMOIGNE**, rue du Stade - Plombier chauffagiste – tél. 02.31.22.83.76
- * **M. MME LEPOITTEVIN**, rue de la Gare, Boulanger – tél. 02.31.22.81.51
- * **M. DESLANDES**, rue de la Gare, boucher-charcutier-traiteur – Tél. 02.14.16.19.12
- * **M. CHAUVET et M. GODEY**, La Pomme d'Or, Alimentation générale – tél. 02.33.56.42.39
- * **MULTIPNEUS**, l'Herbage Chasles, vente et montage de pneus – tél. 02.31.22.68.31
- * **M. LEGRAND**, La Croix sous l'Atre – travaux de terrassement – tél. 06.77.96.00.23
- * **Mme GAUTIER**, La Fèverie – « Les Fraises de Moon Jardin » - tél. 06.87.44.05.76
- * **ART'MONY**, Mme JOUAN, 1 rue du Stade - coiffure mixte - tél. 02.31.22.61.97



Les Commerçants ambulants : **STEFF-PIZZA**, les mercredis soir, place de la mairie

Les Commerçants du Marché hebdomadaire : tous les vendredis matin

LES ASSOCIATIONS - LEUR PRÉSIDENT(E)

- * **CLUB DES AMIS** : *Mme MAURICE Marie France*
- * **AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MOON** : *Mme LE BON Francine*
- * **AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'INTERCOMMUNALE DE LA GARE** :
Mme MARION Annabelle
- * **AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS** : *M. HAVEL Christophe*
- * **TENNIS CLUB DE MOON** : *M. JOUAN Jean Luc*
- * **FOOTBALL CLUB DE L'ELLE** : *M. FERON Bertrand, Lison*
- * **HAND BALL CLUB** : *Mme DAUXAIS Virginie*
- * **MOTO-CLUB DE L'ELLE** – *M. MIGNOT Christian*
- * **LES COPAINS DES COCHONS D'ELLE** : *M. HEULLIN Lucien*
- * **SALOON COUNTRY** : *M. BELHOSTE Alain*
- * **OFFICE DES SPORTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ELLE** : *Mme LEPLEY Jeannine*



Depuis le 17 septembre 2013 le quartier de la Gare et la commune disposent à nouveau d'un commerce de boucherie charcuterie.

Après 19 années au service des autres, Julien DESLANDES s'est décidé à franchir le pas et s'est installé sur notre commune.

Il est à votre disposition pour tout ce qui est boucherie mais aussi la charcuterie traditionnelle ainsi que le service traiteur.

Avec son salarié à temps plein et son épouse comme conjoint collaborateur, ils sont à votre disposition pour toutes vos cérémonies (vins d'honneur, mariages, baptêmes...) sans oublier le magasin avec ses plats du jour.

BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR

Julien DESLANDES

Rue de la gare

50680 MOON SUR ELLE

Tél. : 02.14.16.19.12



INFORMATIONS

La mairie

Tél. : 02.33.05.85.78 - Fax : 02.33.05.85.58

Mel : mairie.moon-sur-elle@wanadoo.fr

Site : mairie-moon-sur-elle.fr



Horaires d'ouverture : Lundi : 15h30 – 19h00 Jeudi : 9h30 – 12h30
Vendredi : 9h30 – 12h30

La salle des Fêtes Arthur Turmet



| | SALLE COMPLETE | | HALL | |
|--|---|-------------------|--------------|-------------------|
| | Hors commune | Habitants de Moon | Hors commune | Habitants de Moon |
| Banquet Mariage Spectacle | 320 € | 240 € | 230 € | 190 € |
| Location associations locales | | 100 € | | 65 € |
| Vin d'honneur | 100 € | | | |
| Location hall suite décès | | | | 50 € |
| Location vaisselle | 1.00 € le couvert complet 0.10 € le verre (pour vin d'honneur) | | | |
| Caution | 100 € | | | |
| Pour toute demande de location s'adresser en mairie | | | | |

Les déchets

Des conteneurs sont à votre disposition quartier de la Gare et près de la mairie. Un conteneur pour les vêtements est à votre disposition près de la mairie.

Déchetterie de Saint-Clair-sur-Elle : les mardis, jeudis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Déchets ménagers : chaque jeudi.

Demandez-le en mairie !



A noter

Samedi 8 mars : collecte de « bouchons » par le Moto Club de l'Elle pour l'association *Un Bouchon Un sourire*.